

APPEL OUVERT



MICRO-INITIATIVES
Réduire la pollution plastique en Méditerranée

BeMed

**S'ENGAGER POUR UNE
MÉDITERRANÉE SANS PLASTIQUE**

Appel à micro-Initiatives (AMI)

REGLEMENT 2025

SOMMAIRE

1	Presentation de l'appel a micro-initiatives (ami)	3
2	Objectifs de l'appel a micro-initiatives.....	3
3	Criteres d'eligibilite.....	4
3.1	Pays éligibles.....	4
3.2	Porteurs de projets éligibles	4
3.3	Candidatures éligibles.....	4
3.4	Thématiques éligibles	4
4	Types d'interventions recherchees.....	6
5	Modalites de financement des initiatives.....	6
6	Procedure de selection	7
7	Systeme de notation	7
8	Mise en œuvre des micro-initiatives	8
9	Procedure de soumission des initiatives	9

1 PRESENTATION DE L'APPEL A MICRO-INITIATIVES (AMI)

Beyond Plastic Med a été lancée le 10 mars 2015 à Monaco, lors de la conférence internationale « *Plastique en Méditerranée : au-delà du constat, quelles solutions* ».

Pour donner les moyens de réduire la pollution plastique en Méditerranée, la Fondation Prince Albert II de Monaco s'est alliée à la Fondation Tara Océan, Surfrider Foundation Europe, l'IUCN et à la Fondation Mava pour donner vie à l'initiative *Beyond Plastic Med* (BeMed) devenue association de droit monégasque en 2019.

BeMed a pour objectif de soutenir des solutions citoyennes efficaces pour une Méditerranée en bonne santé, en collaboration avec les secteurs public et privé, les ONG et la communauté scientifique.

Pour l'atteinte de cet objectif, BeMed lance chaque année un appel à petits projets destiné à ces acteurs. Le 13 octobre 2025 ouvre le dixième appel à micro-initiatives (AMI) destiné aux pays du pourtour méditerranéen.

Créer une dynamique locale pour répondre à une problématique régionale est l'un des axes majeurs de *Beyond Plastic Med*. Les initiatives soutenues seront sélectionnées pour leur caractère exemplaire, leur action sur le terrain contre la pollution plastique, et leur cohérence aux conditions socio-économiques locales.

Les organisations lauréates de cet appel rejoindront la Communauté de Pratique BeMed, un réseau visant à soutenir les acteurs locaux méditerranéens au-delà du financement, d'unir leurs forces et de pouvoir apprendre les uns des autres sur la thématique de la pollution plastique.

2 OBJECTIFS DE L'APPEL A MICRO-INITIATIVES

A travers son soutien à des micro-initiatives, BeMed ambitionne d'atteindre les objectifs suivants :

- Le changement des comportements sociétaux vis-à-vis de l'utilisation non raisonnée des plastiques,
- Le renforcement des capacités des acteurs locaux et de l'impact de leurs actions,
- La dissémination de bonnes pratiques sur la réduction de l'utilisation du plastique, sur la mise en place d'alternatives soutenables et sur la gestion des déchets plastiques,
- Le renforcement d'un réseau méditerranéen d'acteurs locaux engagés dans la lutte contre la pollution plastique.

3 CRITERES D'ELIGIBILITE

3.1 Pays éligibles

- Les pays suivants sont éligibles à cet appel à micro-initiatives : Albanie, Algérie, Bosnie-Herzégovine, Chypre, Croatie, Egypte, Espagne, France, Grèce, Italie, Liban, Malte, Maroc, Monaco, Monténégro, Slovénie, Tunisie, Turquie.
- A noter cependant qu'une priorité sera donnée aux pays suivants : Albanie, Algérie, Maroc, Tunisie, Turquie, Monténégro, Egypte, Liban.

Les candidats sont invités à informer BeMed en cas d'éventuelles barrières administratives et/ou financières rencontrées dans leur pays pour candidater à l'appel.

La liste des pays éligibles est conditionnée à l'absence de restrictions internationales envers les pays éligibles. Ces restrictions peuvent évoluer en fonction des événements géopolitiques.

3.2 Porteurs de projets éligibles

Les porteurs de projets doivent répondre à l'ensemble des critères suivants :

- Appartenir à l'une des **catégories** suivantes : ONG, association, collectivité territoriale, municipalité, entreprise de moins de 20 salariés, institution scientifique.
- Avoir un statut juridique permettant de recevoir des subventions.
- Avoir son siège enregistré dans le pays de mise en œuvre du projet.
- Développer essentiellement des activités concernant la sensibilisation, la protection de la nature, le lobbying environnemental, le changement sociétal, la recherche et l'innovation.
- Les organismes ayant déjà été soutenus une première fois par un appel BeMed et dont le projet **n'est pas terminé** ne sont pas éligibles.
- Une même organisation ne pourra être soutenue par BeMed que deux fois dans le cadre des appels à micro-initiatives.

3.3 Candidatures éligibles

- Une même organisation ne peut déposer qu'une seule candidature à cet appel.
- Les projets qui n'ont pas été sélectionnés lors des éditions précédentes de l'AMI et dont les dossiers de candidature n'ont pas été ajustés pour prendre en compte les retours de BeMed ne seront pas éligibles.

3.4 Thématiques éligibles

Les actions présentées doivent être conformes à une ou plusieurs des thématiques listées ci-dessous. Toute action ne pouvant être reliée à l'une des thématiques suivantes ne sera pas éligible.

Éliminer, réduire, réutiliser et trouver des alternatives soutenables au plastique

Supprimer l'usage unique, permettre la réduction de l'utilisation des plastiques, donner une deuxième vie au plastique et développer des alternatives soutenables* pour limiter la production et/ou l'utilisation du plastique

*alternatives ayant un impact environnemental plus faible que le produit qu'elles remplacent. Les alternatives de fonctionnalité (ex : la suppression des produits inutiles, les systèmes de réemploi) sont prioritaires par rapport aux alternatives matérielles (en particulier si les alternatives matérielles sont à usage unique).

Les activités impliquant l'utilisation ou faisant la promotion de bioplastiques (plastiques biosourcés et/ou biodégradables) ne seront pas éligibles. Les bioplastiques présentent d'importants risques de transfert d'impact environnemental, de perturbation des systèmes de gestion des déchets et leur composition souvent mal connue ne présume pas d'une amélioration de leur toxicité par rapport au plastique standard (plus de renseignements [ici](#)).

Sensibiliser et transmettre

Sensibilisation de la population, des entreprises et des institutions aux sources et conséquences de la pollution plastique.

Plaidoyer

Conseiller et aider la mise en place de nouvelles réglementations sur le plastique (à l'échelle locale, régionale, nationale ou méditerranéenne), ou accompagner la mise en œuvre et le respect de réglementations existantes.

Rechercher et collecter des données

Collecte de données et études concernant la source des plastiques et leurs impacts et/ou études socio-économiques sur la dépendance au plastique.

Le financement de la collecte de données ne pourra être accordé que si les données sont partagées sur des bases de données communes et ouvertes. Une priorité de ce type de financement sera donnée aux pays et régions avec moins de données disponibles.

Les résultats des études doivent répondre à un besoin et leur utilisation planifiée et indiquée dans le dossier de candidature.

Rassembler et mobiliser les acteurs

Activités créatrices de synergies entre les différents acteurs (notamment avec le secteur privé) rendant possible la mise en place des solutions concrètes pour lutter contre la pollution plastique.

Amélioration des systèmes de collecte et de traitement des déchets plastiques*

Seul l'appui ou le soutien aux solutions de collecte et de recyclage qui s'inscrivent dans les systèmes officiels de gestion des déchets du pays concerné seront éligibles.

Si la mise en œuvre de nouvelles solutions de collecte et de recyclage des plastiques sont envisagées, elles devront être approuvées par et/ou bénéficier du soutien des autorités publiques concernées dès la candidature pour être éligibles.

**Pour une proposition concernant cette thématique, tous les aspects de la fin de vie des déchets devront être bien détaillés dans le dossier de candidature (Quels types de déchets sont ciblés, qui est responsable de la collecte, où les déchets sont-ils traités, quel est le devenir des déchets).*

4 TYPES D'INTERVENTIONS RECHERCHEES

Les projets doivent montrer une cohérence (un fil rouge) entre les activités proposées et une cohérence budgétaire.

Les projets ciblés et concentrés sur un type de déchet, un secteur ou un type d'acteur seront privilégiés par rapport aux projets dont les cibles sont multiples et dispersées.

Un appui du projet par les municipalités concernées par la mise en œuvre des activités est encouragé.

La réplication ou l'adaptation d'expériences réussies dans d'autres zones ou pays sont encouragées.

Pour information, BeMed a publié une méthode clé en main pour l'accompagnement du secteur de l'hôtellerie dans ses démarches de réduction du plastique à usage unique : [consultable sur le site internet](#). Si cette méthode est pertinente dans le cadre de votre projet n'hésitez pas à vous en servir et/ou nous contacter.

Actions à forte valeur ajoutée pour BeMed :

- Actions impliquant le secteur privé (en particulier le secteur hôtellerie-restauration, cosmétique, grande distribution, santé),
- Actions menées par ou avec les municipalités,
- Actions en lien avec le sport (accompagnement des acteurs du secteur, déplastification des événements sportifs, sport comme vecteur de sensibilisation, etc.),
- Actions appuyant la mise en œuvre d'un système de réemploi.

5 MODALITES DE FINANCEMENT DES INITIATIVES

Chaque initiative devra avoir un budget global **maximum de 45.000 euros**.

La contribution de BeMed :

- ne pourra pas excéder **15.000 euros**, et
- ne pourra pas excéder **70%** du montant total de l'initiative.

Un apport complémentaire à la contribution financière de BeMed est donc obligatoire. Celui-ci peut prendre la forme d'un financement en nature ou financier du porteur du projet ou d'un cofinancement par des partenaires financiers locaux ou internationaux.

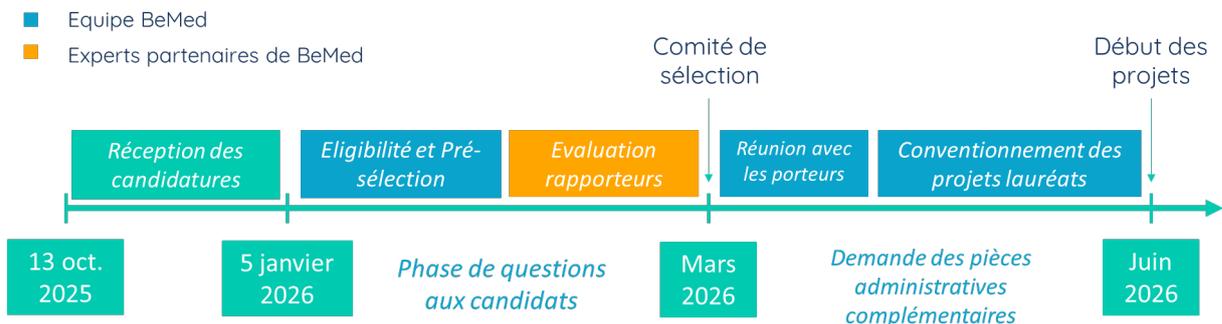
Tous les montants sont exprimés en euros et toutes taxes comprises.

La durée des initiatives sera comprise entre **12 et 24 mois au maximum**. Dans tous les cas, les initiatives devront concerner des activités mises en œuvre à partir du **1^{er} juin 2026** et devront être terminées au plus tard le **31 août 2028**.

Il est important de noter que le processus de préparation et signature du partenariat financier peut prendre plusieurs mois après la sélection du projet. Il est donc recommandé de prévoir le budget nécessaire au commencement du projet sans le soutien de BeMed ou de prévoir la date de début de projet en conséquence.

6 PROCEDURE DE SELECTION

La sélection des initiatives sera réalisée comme suit :



Une pré-sélection sera effectuée par l'équipe BeMed (selon les critères d'éligibilité et une première évaluation).

Les dossiers présélectionnés sont chacun évalués par 2 rapporteurs.

Pendant le processus de sélection, des informations complémentaires peuvent être demandées aux candidats.

Le Comité de sélection est composé d'experts du réseau BeMed.

Les réponses informant des résultats de l'appel à micro-initiatives seront envoyées **fin avril 2026**.

7 SYSTEME DE NOTATION

La sélection des candidatures se fera selon les quatre critères suivants :

1. Contenu projet :

Actions contribuant à réduire la pollution plastique en Méditerranée, Actions pertinentes et prioritaires dans le contexte local, Acteurs ciblés pertinents pour réduire la pollution

plastique, Ambition du projet adaptée à la subvention demandée, Actions à faible risque de transfert d'impact environnemental.

2. Cohérence interne de l'initiative :

Méthodologie proposée et articulation des activités permettant d'atteindre les objectifs, Risques identifiés et limités, Partenaires identifiés et impliqués, Moyens humains et financiers suffisants et sécurisés, Calendrier cohérent, porteur légitime, équipes expérimentées, lien fort dans la ville/région où se déroulent les activités.

3. Potentiel de pérennisation :

Actions proposées ayant un impact sur le long terme, suite du projet indiquée dans le dossier de candidature, poursuite des activités possible après le financement de BeMed.

4. Valeur ajoutée réseau et BeMed :

Actions enrichissant le réseau de la Communauté de Pratique (expérience intéressant, point de vue différent/complémentaire), Projet à forte valeur ajoutée pour BeMed (voir section 4).

8 MISE EN ŒUVRE DES MICRO-INITIATIVES

L'équipe BeMed est responsable du suivi des micro-initiatives.

Les bénéficiaires signeront une Convention de Financement avec l'association Beyond Plastic Med.

BeMed pourra annuler la Convention de Financement d'une initiative si les activités du projet n'ont pas démarré rapidement (3 mois au maximum) après la date de commencement prévue dans la convention. Le porteur devra alors reverser l'intégralité du premier versement à BeMed.

Toutes les initiatives feront l'objet d'une **évaluation intermédiaire et d'une évaluation finale** systématiques. BeMed fournira un modèle de rapport intermédiaire et final technique et financier à remplir par les porteurs de projets. Des visites de terrain pourront être conduites.

Toutes les dépenses devront être justifiées. Les pièces justificatives des dépenses seront demandées lors des rapports intermédiaires et finaux et l'organisation bénéficiaire se porte garante de les conserver pour une durée de 10 ans.

La subvention par initiative sera versée en **2 tranches** : 70% de financement à la signature de la Convention et 30% de solde après la remise et validation par BeMed du rapport d'achèvement final.

9 PROCEDURE DE SOUMISSION DES INITIATIVES

Le dossier de demande de subvention à compléter est téléchargeable sur le site internet BeMed à l'adresse suivante :

<https://www.beyondplasticmed.org/appele-a-micro-initiatives/>

Il se compose de deux éléments disponibles en anglais et en français :

- Un fichier au format Word : « Formulaire de candidature BeMed 2025 »
- Un fichier au format Excel : « Candidature BeMed_Budget Prévisionnel.xls »

Seuls les dossiers de demande de subvention remplis en français ou en anglais et en stricte conformité aux modèles seront pris en compte.

L'ensemble des annexes listées dans le « Dossier de candidature BeMed » doivent être fournies.

Le dossier doit être **envoyé par courrier électronique à l'adresse suivante** : ami@beyondplasticmed.org

Les dossiers de demande de subvention envoyés en version papier ou en dehors de la période indiquée ne seront pas examinés.

Calendrier de l'appel à micro-initiatives :

Ouverture du dépôt des candidatures : 13 octobre 2025

Questions éventuelles concernant le dossier de candidature à poser avant le 17 décembre 2025 à ami@beyondplasticmed.org

Date limite pour candidater : **5 janvier 2026 à 23h00 (CET)**